

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-3 et L712-8,

Vu le décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et notamment l'article 34,

Vu l'avis du comité technique de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées du 17 juin 2019,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 51 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration extraordinaire dans sa séance du 28 juin 2019

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 47 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 4 abstentions

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve l'évolution du régime indemnitaire des agents titulaires (RIFSEEP) (*cf note jointe*).

Article 2 :

Le conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve l'attribution d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 50 points pour le poste de Directeur général des services et de 40 points pour les fonctions de Directeur général des services adjoint et de Directeurs opérationnels. (*cf. note jointe*).

.../...

Article 3 :

Le conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve le dispositif de primes d'intéressement pour les agents non titulaires ayant au moins une année d'ancienneté dans l'établissement ou la fonction. (*cf. note jointe*).

Article 4 :

L'ensemble de ces dispositions sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2019.

Toulouse, le 1^{er} juillet 2019

**Le Président de l'Université
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



Philippe RAIMBAULT